

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal



Date de convocation  
2 mars 2023  
Date d'affichage  
2 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le sept mars à vingt heures précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 12

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Joël DAVID, Emilie LOPES, Maryse BESNIER, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME, Annick CUISNIER.

**Absents** : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Aurélia BUTET,

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### INSTALLATION PARE BALLON - CITY STADE 2023 - 013

Monsieur le Maire présente les deux nouveaux devis pour l'installation d'un pare ballon au city stade comme demandé par le conseil en janvier.

Un devis Comat et Valco d'un montant de 8781.60 euros TTC et un devis d'Argospace d'un montant de 5271.60 euros TTC.

Comat & Valco	
	Prix HT
Filet 4m sur grillage de 2 m avec poteaux tous les 5 m	3 118,00 €
Main d'œuvre	4 200,00 €
	7 318,00 €
Total TTC	8 781,60 €

Argospace	
	Prix HT
SOLUT-IS Fourniture	2 303,00 €
SOLUT-IS Main d'œuvre	2 090,00 €
	4 393,00 €
Total TTC	5 271,60 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

D'approuver le projet d'installation d'un pare-ballon par la société Argospace pour un montant de 5271.60 euros TTC.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	3	3	6

- REFUSE la signature de devis d'Argospace
- DECIDE d'abandonner le projet de pare ballon.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Jean-Michel ROYER